fondation robert-sauvé
Vers une justice sans préjugés

NOUVELLES DE LA FONDATION

Mai 2005

Dans ce numéro:

- Colloque sur la loi «anti-pauvreté»
- Adhésion à la Fondation
- Au conseil d'administration
- Assemblée générale le 9 juin

Le colloque sur la loi «anti-pauvreté»: un franc succès

Le 22 avril dernier, la Fondation s'associait au Collectif pour un Québec sans pauvreté pour présenter un troisième colloque ayant pour titre «La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale: genèse, bilan et perspectives.*»

Le colloque a connu un franc succès. Le thème proposé a attiré près de 200 inscrits. La salle des conférences était pleine. Les deux-tiers des participants provenaient du milieu communautaire. Mis ensemble, les secteurs juridique, universitaire et institutionnel comptaient plus d'une soixantaine de représentants. Le colloque a donc atteint un premier objectif qui était de mettre en contact des personnes de divers milieux et de les amener à réfléchir ensemble sur les moyens de promouvoir les droits et améliorer les conditions de vie des citoyens en situation de pauvreté.

L'avant-midi a été consacrée à la présentation d'une série d'exposés. Me André Collard a animé les débats avec tact et fermeté. Il s'agissait en premier lieu de rappeler la démarche qui a mené à l'adoption de la loi. Nos partenaires du Collectif, dont Vivian Labrie, nous ont offert une présentation imagée, agrémentée de témoignages de personnes ayant pris part à la démarche citoyenne à l'origine du projet.

Pierre Morin et Pierre Issalys ont dressé un bilan de l'action gouvernementale en regard des exigences de la loi 112. Pearl Eliadis a fourni un aperçu des perspectives en matière de lutte à la pauvreté sur la scène fédérale. Enfin, Hélène Gagnon, Lucie Lamarche et Hélène Tessier ont situé les contours et les limites des instruments juridiques de lutte à la pauvreté.

Me Gagnon, Me Lamarche et Me Tessier

Ces exposés ont permis de souligner que les démarches qui ont mené à l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* ont fourni aux personnes en situation de pauvreté une occasion de s'approprier pour partie le processus législatif. Du fait de son existence, la loi «anti-pauvreté» a pris valeur de symbole. Ceci dit, beaucoup de chemin reste à parcourir avant que la loi devienne l'instrument que ses promoteurs avaient envisagé. Des pans importants de la loi ne sont toujours pas en vigueur et son libellé ne semble pas conférer aux tribunaux un réel pouvoir d'intervention. L'opportunité même de cette loi demeure contestée par celles et ceux qui demandent qu'on reconnaisse, dans toute leur plénitude et sans compromis, les droits économiques et sociaux promulgués par les chartes.

En après-midi, les participants ont été réunis en sous-groupes pour échanger simultanément sur un même sujet: «Instruments, moyens et alliances pour un prochain pas vers un Québec sans pauvreté.» L'animation des ateliers a été confiée à nos partenaires du Collectif. Chacun des participants avait reçu au préalable un document préparatoire offrant des informations générales sur la loi 112 et situant les principales questions à débattre. De retour en plénière, les participants ont pu prendre connaissance des réflexions et des idées exprimées en atelier. Ce fut également l'occasion de manifester de façon tangible une solidarité entre personnes de différents milieux. Jean-Pierre Villaggi a présenté une synthèse de la journée qui s'est terminée, après les remerciements d'usage, par le témoignage émouvant d'une personne en situation de pauvreté. Il y a lieu de croire que cette journée marque un pas additionnel «vers une justice sans préjugés, dans un Québec sans pauvreté».

Evelyne Pednault, du Collectif, animant un des ateliers de l'après-midi.

Le succès de ce colloque a été rendu possible par l'apport de nombreuses personnes. Nous leur adressons nos sincères remerciements. La Fondation et le Collectif remercient également la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke de son appui financier. La Fondation et le Collectif sont convenus de poursuivre leur collaboration. Nous vous tiendrons informés de ces développements.

Adhésion à la Fondation

L'invitation au colloque était accompagnée d'une invitation à se joindre à la Fondation en tant que membre. De nombreuses personnes et organismes ont répondu à notre appel en renouvelant leur adhésion ou en devenant membre une première fois. En posant ce geste, ils appuient de façon tangible la Fondation et contribuent à la poursuite de ses activités. Que toutes et tous en soient vivement remerciés.

Nous informons les membres que les démarches entreprises par la Fondation auprès du gouvernement fédéral en vue d'obtenir qu'elle soit enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance se sont avérées infructueuses à ce jour. Il appert que les objets de la Fondation et ses principales activités débordent le cadre relativement strict de ce que l'Administration considère relever des activités de bienfaisance, selon les normes actuelles.

Au conseil d'administration

Le conseil d'administration compte deux nouveaux membres. Il s'agit de Claudette Demers-Godley, directrice-générale adjointe du Y des Femmes de Montréal et de Me Daniel Therrien, avocat au Centre communautaire juridique de Montréal. La nomination de membres au conseil, ou leur renouvellement, est à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 9 juin prochain.

Assemblée générale le 9 juin 2005

Les membres de la Fondation sont convoqués à une assemblée générale qui se tiendra à Montréal, au Centre St-Pierre, le 9 juin 2005, à 16 heures. Voici les principaux points à l'ordre du jour:

- Rapport du président
- États financiers et budget
- Composition du conseil d'administration